

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle/Budget communautaire : décision modificative n°1

Séance du 04 octobre 2023

2^{ème} convocation

Délibération n°72

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maarifa, MADI OUSSENI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : **MROIVILI Mouhamadi Moindjie**

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu le vote du budget communautaire intervenu le 08 avril dernier et le suréquilibre budgétaire de la section d'investissement de 1.553.913,52 €

Vu la disponibilité de crédits au compte 6554 par rapport aux prévisions budgétaires,

Vu la consultation menée en vue de l'implantation d'une chambre froide alimentée en autoconsommation dans le marché alimentaire communautaire de M'Tsangamouji,

Vu le solde de la convention Miss Excellence 2021 et 2022 et l'avance 2023 à honorer,

Vu les délibérations en date de ce jour portant :

- Avance sur la subvention 2024 au bénéfice de l'office de tourisme intercommunal à hauteur de 200.000 €,
- Soutien à hauteur de 7.000 € de la formation de guides accompagnateurs de la randonnée pédestre par les offices intercommunaux du tourisme et des sports (3.500 € chacun)
- Versement de la cotisation 2023 à l'agence d'urbanisme de Mayotte
- Avenant à la convention avec la CCIM pour la mise en œuvre de l'opération « bons d'achat »

Vu l'état de consommation des crédits budgétaires et les ajustements à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

❖ **D'adopter la décision modificative n°1 suivante :**

➤ Dépenses de fonctionnement :		Total :	0 €
	Chapitre 011 : article 6281 : Concours divers (cotisation)	+ 15.000 €	
	Chapitre 011 : article 611 : Contrats prestations services	- 15.000 €	
	Chapitre 65 : article 65742 : Subventions aux entreprises	+30.000 €	
	Chapitre 65 : article 6561 : Contingents et participations :	-323.000 €	
	Chapitre 65 : article 6573644 : Subvention EPIC :	+203.500 €	
	Chapitre 65 : article 65748 : Subventions autres PMD privé :	+89.500 €	
➤ Recettes de fonctionnement :		Total :	0 €
➤ Dépenses d'investissement :		Total :	+ 219.102 €
	▪ Opération n°14 : PLUIH :	article 202 :	+ 15.000 €
	▪ Opération n°30 : Marché M'Tsangamouji	article 2313 :	- 45.898 €
	▪ Opération n°54 : Acquisitions immobilières	article 21318 :	+ 100.000 €
	▪ Opération n°72 : Projets Office de tourisme	article 2188 :	+ 100.000 €
	▪ Opération n°83 : transition énergétique	article 2313 :	+ 350.000 €
	▪ Non affecté :	article 21318 :	-300.000 €
➤ Recettes d'investissement :		Total :	+ 40.000 €
	▪ Opération n°731 : Rivière M'Roalé	article : 1321	+40.000 €

❖ **D'autoriser Monsieur le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 976-200059871-20231004-0115_2023-DE



Fait et délibéré le 04/10/2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

